



## RÈGLEMENTS INTÉRIEURS SERVICES MUNICIPAUX ÉCOLE LES 3 ÎLES – TRIAIZE

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE COMMUNAL

#### Article 1 :

Le rôle de ce service est l'aide aux parents dont les horaires de travail ne coïncident pas avec ceux de l'école. **C'est essentiellement un rôle de surveillance.**

Des jouets ou des jeux sont mis à la disposition des enfants. Pour les plus grands, ils peuvent y faire leurs devoirs mais aucune exigence éducative ne pourra être formulée auprès des personnes chargées de la garde des enfants. **Les parents sont seuls responsables de la vérification des devoirs de leurs enfants.**

#### Article 2 :

La garderie est ouverte de :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 7h30 à 8h50,
- Le mercredi matin de 7h30 à 9h05,
- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 16h00 à 18h30.

**Il est impératif de respecter ces horaires.**

#### Article 3 :

Lors de réunions dans l'enceinte de l'école, la responsabilité de l'accueil périscolaire ne saurait être engagée pour les enfants accompagnant leurs parents et non inscrits à l'accueil périscolaire.

#### Article 4 :

**A l'arrivée et au départ de l'accueil périscolaire, chaque enfant sera accompagné par une personne majeure et désignée par les parents. Un contrôle systématique sera effectué.**

#### Article 5 :

Les parents dans l'impossibilité de récupérer leur enfant avant l'heure de fermeture sont priés de prévenir par téléphone au **06 70 83 96 43**.

Tout dépassement d'horaire après la fermeture entraînera le paiement d'un supplément forfaitaire fixé par le Conseil municipal : **5,00 € par quart d'heure commencé.**

#### Article 6 :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal. **Tarifs appliqués depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 :**

- ½ heure : **0,60 €**

**Toute heure commencée sera facturée.**

#### Article 7 :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, **l'accueil périscolaire nommé « TAP Garderie » sera gratuit les mardi et jeudi de 16h à 17h00.**

#### Article 8 :

Le matin les enfants ont la possibilité de prendre **un petit-déjeuner** à l'accueil périscolaire (compris dans le tarif).

**Un goûter** est proposé aux enfants le soir à partir de 17h00 (compris dans le tarif).